


**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES**
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 30 juillet 2020**

Date de convocation : 24 juillet 2020

 Délibération n° 2020-133  
Nomenclature 5.3.6
Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 54

Votants : 64

Dont un pouvoir de :

M. Gaby TOUZINAUD à M. Eric PANNAUD

Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER

Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN

Mme Marie-Line CHEMINADE à M. Bruno DRAPRON

Mme Véronique TORCHUT à M. Joël TERRIEN

M. Philippe CREACHCADEC à Mme Dominique DEREN

M. Charles DELCROIX à M. Philippe CALLAUD

M. Pierre MAUDOUX à Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE

M. Pierre DIETZ à M. Jean-Pierre ROUDIER

M. Rémy CATROU à Mme Florence BETIZEAU

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de Saintes à la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX)

L'an deux mille vingt, le trente juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni au Hall Mendes France à Saintes (17100), sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents : 54

Mesdames et Messieurs Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Eric PANNAUD, Jean-Luc FOURRE, Annie GRELET, Jean-Paul COMPAIN, Jean-Michel ROUGER, Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, Alain MARGAT, Eric BIGOT, Pascal GILLARD, Bernard CHAIGNEAU, Francis GRELLIER, Pierre-Henri JALLAIS, Joseph De MINIAC, Jérôme GARDELLE, Stéphane TAILLASSON, Sylvie CHURLAUD, Alexandre GRENOT, Jacki RAGONNEAUD, Georges ARMENOULT, Philippe ROUET, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Raymond MOHSEN, David MUSSEAU, Bernard COMBEAU, Mireille ANDRE, Frédéric ROUAN, Jean-Marc AUDOUIN, Pierre HERVE, Michel ROUX, Bruno DRAPRON, Philippe CALLAUD, Evelyne PARISI, Ammar BERDAÏ, Charlotte TOUSSAINT, Thierry BARON, Dominique DEREN, Joël TERRIEN, François EHLINGER, Véronique CAMBON, Laurent DAVIET, Véronique ABELIN-DRAPRON, Caroline AUDOUIN, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Céline VIOLLET, Florence BETIZEAU, Patrick PAYET, Eliane TRAIN, Françoise LIBOUREL et Fabrice BARUSSEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice BARUSSEAU.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21,

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR,

Vu le décret n° 2015-1384 du 30 octobre 2015 relatif à la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020,

Vu la délibération n°2017-192 du Conseil Communautaire en date du 19 octobre 2017 portant désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de Saintes à la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX),

Considérant que les nouvelles modalités de tenue des Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX) prévoient d'associer un représentant de chaque EPCI du Département disposant d'un PLH exécutoire,

Considérant l'intérêt pour la Communauté d'Agglomération de Saintes de participer à cette instance départementale et à sa sous-commission locale au regard de sa politique en matière d'insertion et d'habitat,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la CCAPEX départementale et de sa sous-commission locale,

Considérant qu'est proposé comme représentant titulaire le candidat suivant :

- Madame Evelyne PARISI

Considérant qu'est proposé comme représentant suppléant le candidat suivant :

- Monsieur Pascal GILLARD

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de désigner Madame Evelyne PARISI comme représentant titulaire au sein de la CCAPEX par un vote à main levée selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L.2121-21 du CGCT.
- de désigner Monsieur Pascal GILLARD comme représentant suppléant au sein de la CCAPEX par un vote à main levée selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L.2121-21 du CGCT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité, de désigner les membres par un vote à main levée selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L.2121-21 du CGCT.
- Désigne Madame Evelyne PARISI comme représentant titulaire au sein de la CCAPEX
- Désigne Monsieur Pascal GILLARD comme représentant suppléant au sein de la CCAPEX

Par : - 2 Abstentions (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE en son nom et celui de M. Pierre MAUDOUX)  
- 62 Voix pour  
- 0 Voix contre

Ainsi clos et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,  
Le Président,

Bruno DRAPRON